

Fibre optique : l'Europe est à la traîne

written by Françoise Laugée | 22 septembre 2009

En juin 2009, les nouveaux réseaux fixes d'accès à Internet à très haut débit comptent seulement 1,5 million d'abonnés en Europe. La Suède et la Norvège occupent les deux premières places dans le classement, en termes de taux de pénétration des réseaux à très haut débit tout fibre optique (FTTH/B) ; la France, quant à elle, est à la première place pour le nombre de foyers raccordables. La Commission européenne souhaite encadrer l'utilisation des aides publiques accordées au financement des réseaux de nouvelle génération.

Le développement des nouveaux services sur Internet, les jeux en ligne, le P2P, la vidéo à la demande, la TV HD, la téléphonie sur Internet (VoIP) ou encore la visioconférence et le télétravail, nécessitent des débits de transmission élevés, ce qui exige une modernisation des infrastructures des réseaux de télécommunications. Les technologies les plus utilisées comme l'ADSL, qui s'appuie sur le réseau téléphonique en cuivre, comme le câble coaxial, n'offrent pas un débit suffisant sur une longue distance. Il existe deux types de réseaux à très haut débit : d'une part, les réseaux tout fibre optique, FTTH/B (*Fiber To The Home*, c'est-à-dire en fibre optique jusqu'à l'abonné, ou *Fiber To The Building*, c'est-à-dire en fibre optique jusqu'au pied d'immeuble), construits par les principaux opérateurs ADSL et, d'autre part, les réseaux déployés par les câblo opérateurs qui utilisent le raccordement en câble coaxial dont certains immeubles sont déjà pourvus. Ces infrastructures de nouvelle génération offrent une vitesse de transmission supérieure à 50 mégabits par seconde, allant jusqu'à 100 mégabits et plus (sur les voies descendante et remontante), contre un débit maximal de 10 mégabits par seconde pour l'ADSL, indépendamment de la distance qui sépare le foyer de l'abonné du nœud de raccordement le plus proche.

Fin 2008, le marché du très haut débit, toutes techniques confondues, totalisait 48 millions d'abonnés et devrait en compter 140 millions en 2014, selon une étude de l'Idate (Institut de l'audiovisuel et des télécoms en Europe). Les réseaux FTTH et FTTB dominent le marché en raccordant plus de 60 % des abonnés connectés via la fibre optique, soit 29 millions d'abonnés dans le monde fin 2008 (+ 39 % sur les 12 derniers mois).

L'Europe de l'Ouest, avec plus de 1,5 million d'abonnés fin 2008 contre 1 million fin 2007, représente seulement 5 % du marché mondial des

réseaux FTTH/B. Six pays concentrent plus de 80 % de la population totale abonnée : la Suède, l'Italie, la Norvège, la France, le Danemark et les Pays-Bas.

Le déploiement de la fibre optique dépend de la superficie d'un pays, ainsi que de la taille et de la répartition de la population sur le territoire. Le coût de raccordement d'un foyer varie, au moins du simple au double, entre la ville et la campagne. Ainsi, selon les chiffres du FTTH Council, organisation regroupant les principaux acteurs mondiaux du secteur des télécommunications, le remplacement des réseaux fixes existants par des réseaux nouvelle génération FTTH progresse lentement. En juin 2009, seules la Suède et la Norvège ont un taux de pénétration des réseaux FTTH supérieur à 10 % en juin 2009. Quant aux grands pays européens, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, ils sont absents du classement des dix premiers pays ayant le plus fort taux de pénétration de ce type de réseaux en fibre optique. Selon les chiffres communiqués par l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des postes), la France comptait le 30 juin 2009 230 000 abonnés au très haut débit, soit 50 000 abonnés au FTTH (+25 % par rapport au 1^{er} janvier 2009) et 180 000 abonnés en fibre optique avec terminaison en câble coaxial (+38 %). Le nombre de foyers éligibles au très haut débit FTTH était d'environ 650 000 en juin 2009 (+50 %). Ainsi, la France est en tête en Europe par le nombre de foyers raccordables au très haut débit et troisième en nombre d'abonnés, après la Suède et l'Italie, selon l'Idate. Avec plus de 6 millions de foyers abonnés le 31 mars 2009, la France occupe déjà le premier rang mondial pour la télévision par ADSL.



A titre de comparaison, la région Asie-Pacifique totalise le plus grand nombre d'abonnés FTTH/B dans le monde : près de 23 millions en décembre 2008, contre environ 18 millions en décembre 2007, regroupés en Asie pour les quatre cinquièmes, principalement au Japon et en Corée du Sud, et en forte croissance en Chine. Les Etats-Unis, avec une progression du nombre d'abonnés de 90 % en 2008, détiennent le plus fort taux de croissance mondial d'abonnés fin 2008, soit 16 % des abonnés dans le monde, le marché américain occupe la troisième place derrière le Japon et la Corée du Sud. Près de 300 milliards d'euros devraient être investis dans la fibre optique dans les dix ans à venir, principalement par le secteur privé. Afin de réduire la fracture numérique, la Commission européenne a édicté des lignes directrices en application des principes communautaires sur l'utilisation des aides publiques concernant le déploiement des réseaux de télécommunications à haut débit et à très haut débit.

Bruxelles demande aux Etats membres de consacrer leurs investissements aux zones non rentables, c'est-à-dire peu denses en population. Les aides publiques devront donc être destinées à équiper les zones où les

opérateurs privés n'investissent pas, dans le but de limiter le fossé numérique au sein des Etats et entre les Etats membres. Trois types de zones ont été définis. Les zones dites noires, à forte densité de population, généralement urbaines, où la concurrence entre deux opérateurs au moins existe déjà, ne pourront bénéficier d'aucune aide publique. Les financements publics seront attribués aux zones dites blanches, peu peuplées, souvent rurales. Enfin, la Commission européenne pourrait autoriser l'octroi d'une aide publique aux zones dites grises, où un seul réseau est déployé, généralement par l'opérateur historique, afin de favoriser l'émergence d'un opérateur concurrent, à condition que l'intérêt des usagers soit avéré en termes de services et/ou de prix d'accès. Pour les réseaux à très haut débit, réseaux de nouvelle génération (NGA), la Commission européenne exige des Etats membres qu'ils prennent en compte non seulement les infrastructures NGA existantes, mais également les plans d'investissement prévus par les opérateurs de télécommunications dans un avenir proche. Par ailleurs, la Commission européenne prévoit un certain nombre de garanties, notamment de transparence, puisque les subsides seront accordés au terme d'appels d'offres ouverts et de neutralité technologique, obligeant un opérateur bénéficiaire d'une aide publique à accorder à ses concurrents un libre accès au réseau subventionné.

En France, les opérateurs ne parviennent pas à s'accorder pour le déploiement de la fibre. Pour les zones urbaines, le raccordement de plusieurs fibres par logement, selon le nombre d'opérateurs, est vivement critiqué par l'opérateur historique France Télécom. Pour les zones moyennement denses, une structure mutualisée, dont la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et les opérateurs seraient actionnaires, construirait un seul réseau, un modèle alternatif auquel France Télécom est opposé mais qui est soutenu par le gouvernement.

Sources :

- « Marché mondial du FTTx : 140 millions d'abonnés en 2014 », IDATE NEWS 476, idate.fr, 27 août 2009.
- « Retard des grands pays d'Europe dans la fibre optique », O.P.I., *La Tribune*, 8 septembre 2009.
- « Ranking of European FTTH penetration shows Scandinavia and smaller economies still ahead », Presse release, FTTH Council Europe, ftthcouncil.eu, September 8, 2009.
- « Aides de l'Etat : la Commission adopte des lignes directrices pour les réseaux à haut débit », Communiqué de presse, IP/09/1332, Bruxelles, europa.eu, 17 septembre 2009.
- « Bras de fer entre France Télécom et l'Elysée sur la fibre optique », Guillaume de Calignon et Solveig Godeluck, *Les Echos*, 25-26 septembre 2009.
- « Tableau de bord du très haut débit fixe au 30 juin 2009 », Actualité/Communiqué, ARCEP, arcep.fr, 28 septembre 2009.